

République Française

Département de la Somme

COMMUNE DE CAMON

*Arrêté du Maire portant délégation d'une partie de ses fonctions
au profit de Madame Ariane AUGUSTE – Adjoint au Maire.*

Le Maire de la Commune de CAMON

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-18 et L 2122-23,
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 22 mars 2026 fixant à six le nombre des adjoints
au maire,

VU le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Mme **Ariane AUGUSTE** en qualité de **1^{ère} adjointe au maire**, en date du 22 mars 2026,

CONSIDERANT la nécessité pour la bonne administration locale de déléguer à Madame **Ariane AUGUSTE**, adjointe au maire, un certain nombre d'attributions relevant des **Espaces Publics et du Cadre de vie**.

A R R E T E

ARTICLE 1 : A compter du 24 mars 2026, Mme **Ariane AUGUSTE**, 1^{ère} adjoint au maire, est déléguée aux fonctions liées aux **Espaces Publics et au Cadre de vie**,

A ce titre, elle pourra donc signer tous documents et courriers relatifs :

- aux Espaces Publics : correspondances courantes, courriers, conventions, pilotage et organisation de réunions concernant le parc nourricier, la végétalisation des cours d'école, l'espace Gaston Gambier, des espaces verts ouverts au public, des nouveaux espaces verts du futur quartier d'habitation (parc habité), de la création d'une micro-forêt, la gestion des chemins ruraux, des accès au chemin de halage, et la création d'une trame verte globale sur le territoire de la commune.
- au Cadre de vie : correspondances courantes, courriers, organisation et pilotage de réunions, signature des baux de jardins communaux, gestion du cimetière (courriers, certificats, rapports, procès-verbaux et attestations, exhumation et réinhumation, propositions relatives à l'extension du cimetière).

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du Maire, et copie en sera adressée à Madame la Préfète.

Une Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Receveur Municipal,
- L'Intéressé(e),
- Aux Archives Municipales,

AR n°2026.03.018

Notifié le 24.3.2026.

Signature :

Auguste

Fait à CAMON, le 24 mars 2026.

Le Maire,

Stéphane TELLIEZ
Stéphane TELLIEZ

